



## COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU 21 JANVIER 2020

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

### COMPTE RENDU - personnels de l'étranger

#### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 juillet 2019 *Avis*

PV adopté à l'unanimité.

#### 2. Présentation des assistants de prévention (AP)

Question additionnelle : qu'en est-il de la demande des représentant.es du personnel faites au dernier CHSCT et qui devait faire l'objet d'une étude par la direction ? Pour rappel, cela concernait le temps dégagé pour assurer leurs missions d'AP. Une réflexion a-t-elle été menée à ce sujet ? (FSU)

Présentation est donc faite des deux collègues ayant pris la charge du rôle d'assistant de prévention (AP) sur les sites parisien et nantais. L'AP du site nantais n'a à ce jour toujours pas pu suivre la formation initiale spécifique à cette fonction. L'AP du site parisien n'avait pas besoin de formation mais le tuilage avec son prédécesseur n'a pas eu lieu, ce qui n'a pas facilité la prise en main technique de sa mission. La FSU les remercie de leur engagement et rappelle qu'une réflexion devait avoir lieu avec le secrétariat général concernant les moyens octroyés pour assurer leur mission d'AP. Il avait été proposé que ces collègues disposent d'une demi-journée banalisée par mois pour assurer les tâches spécifiques à la mission d'AP comme la mise à jour du DUERP, le suivi des demandes inscrites au registre SST etc. Le Secrétaire général annonce que les réflexions sont encore en cours et que l'AEFE sera en mesure de nous communiquer les propositions d'ici la fin du mois de février.

#### 3. Nantes : bilan des travaux d'aménagement *Information*

La FSU rappelle que la demande d'installation des stores avait été faite lors de la dernière visite en janvier 2019. Il aura donc fallu un an pour améliorer les conditions de travail de nos collègues !

#### **4. Paris : bilan des travaux d'aménagement** *Information*

La direction de l'Agence a eu une réunion avec le propriétaire fin novembre. Sa seule réponse apportée est via la remise en concurrence d'un contrat spécifique d'entretien, un nouveau prestataire devrait donc assurer la maintenance début 2020. La situation du chauffage s'est améliorée aux étages 1 et 2, mais pas au rez de jardin. Les conditions de luminosité continuent également à apparaître pour la FSU comme inacceptables pour ce qui est du rez de jardin. La FSU intervient sur la possibilité d'une saisine de l'inspecteur du travail, afin d'obliger le propriétaire à des travaux dans ce bâtiment vieillissant. L'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) intervient pour dire que l'inspecteur du travail ne conclura probablement rien, en termes de mesures de lumières, températures (il n'y a pas de normes). La FSU reviendra à nouveau sur le sujet car la question est bien posée de la responsabilité d'un propriétaire qui loue un bâtiment de bureaux. L'ISST revient en disant que la première entrée, c'est la transcription de toutes les remarques dans le document unique (DUERP) et mentionne la nécessité de mettre l'analyse du DUERP à l'ordre du jour de chaque CHSCT. Le DU permet ainsi de voir (ou non) les réponses apportées par l'administration. L'Inspecteur ne s'appuiera lui, que sur le code du travail. On peut envisager de diligenter un audit technique. La FSU intervient pour décrire, dans certains cas, des conditions insalubres de travail. L'ISST répond qu'il faut alors le contacter.

#### **5. Point d'étape sur les formations aux premiers secours dans le réseau**

Peut-on faire un bilan du plan de formation global sur la sûreté et la sécurité qui doit être accompli d'ici le 31/12/2019? (Rappel des 5 lots : introduction au management et à la sûreté en milieu scolaire, prévention et gestion de crise en milieu scolaire, gestion du risque intrusion-attentat et introduction au management à la cyber sécurité et formation de formateur de formateur concepteur en secourisme) (FSU)

Une synthèse des différents lots de formation dans le cadre de la sûreté dans le réseau a été proposée aux représentants.es du personnel. Celui-ci fait apparaître que le calendrier initial n'a pas été tenu et qu'il reste à faire un nombre non négligeable de formations.

Concernant les premiers secours, la FSU rappelle qu'elle est toujours dans l'attente depuis 2 mois de la tenue du groupe de travail qui doit définir les lettres de missions et les indemnités des collègues "Formateur de formateur / concepteur" formé.es à Paris fin novembre 2019. Elle rappelle également que la charge de travail et l'engagement demandé à ces collègues ne sauront se faire sans compensations, ce qui avait été acté en GT. Elle rappelle donc l'urgence pour l'Agence d'avancer sur ce sujet. Elle rappelle aussi la nécessité de la présence des postes diplomatiques dans le dossier du secourisme. Concernant les autres problématiques exposées en instance, les élu.es FSU n'ont pas pu poser toutes les questions qu'ils avaient. En effet, la direction de l'Agence a tout simplement décidé de raccourcir les débats ! Belle conception du dialogue social ! La FSU ne baissera pas les bras et relancera très prochainement l'Agence sur tous les points non abordés en instance.

#### **6. Convention de partenariat entre l'AEFE et la MGEN relative à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement psychologique individuel**

Cette convention ne se substitue pas à la convention avec inter-mutuelle assistance (IMA) qui intervient en cas de crise grave, de façon plus collective, mais elle viendra en complément de façon plus personnelle ou individuelle. La FSU intervient pour s'étonner du fait que les représentants des personnels n'aient jamais entendu parler du travail sur cette convention qui, nous dit-on, dure depuis deux ans. Pour la FSU, l'intention est peut-être bonne, mais la MGEN a très mauvaise presse en ce moment, suite aux augmentations parfois délirantes dans le réseau (nous étions intervenus auprès de la Direction de la MGEN). De plus, cette convention ne concerne que l'Afrique, la FSU demande pourquoi. Sur ce point l'Agence répond que la zone Afrique était plus simple pour l'organisation et qu'il s'agit de toute façon d'une première étape.

La FSU intervient sur la rédaction de la convention, souvent défailante et s'interroge également sur le lien potentiel avec la DRH de l'AEFE. En effet, s'agissant d'aide psychologique et donc personnelle, avec des professionnels, il est question aussi de confidentialité et d'éléments personnels qui n'ont pas de lien avec la DRH de l'AEFE. La liste exhaustive des points d'entrée pour la prévention des RPS serait d'ailleurs à remettre à jour à l'occasion de l'information autour de ce dispositif.

## **7. Consultation du registre santé et sécurité des services centraux**

La FSU pointe des dysfonctionnements dans l'utilisation et la présentation des registres : le DUERP n'est pas présenté en instance et il n'est pas mis à jour régulièrement. Le registre papier SST disponible à l'accueil du site parisien n'est pas contrôlé ni mis à jour : il n'y a plus de feuilles vierges pour inscrire les demandes et il ne dispose pas d'une partie pour signaler des dangers graves et imminents. Concernant la version numérique, la FSU fait aussi remarquer que le secrétariat général n'appose plus son visa pour signifier la fin de prise en compte des problèmes signalés. Le secrétaire du CHSCT s'étonne par ailleurs de ne plus recevoir les demandes d'inscriptions au RSST du site nantais.

La FSU souhaite donc que tous ces problèmes soient rapidement résolus afin que les registres puissent assurer leurs fonctions avec une réelle utilité, et que le lien avec le DUERP puisse être fait.

## **POINTS AJOUTES A LA DEMANDE DES MEMBRES DU CHSCT :**

### **8. Chili, Equateur, Haïti, Guinée Conakry, Liban : contexte sécuritaire - les personnels reçoivent-ils systématiquement des consignes précises et générales de la part de l'AEFE et si oui, lesquelles ? (FSU)**

Une réponse écrite a été apportée pour chacun des pays mentionnés. Le directeur de l'Agence a rappelé en préambule de l'instance que les questions de sécurité représentent un point très important pour l'AEFE. Il souhaite que les représentants des personnels continuent de lui faire remonter les problèmes rencontrés localement par les personnels, comme ce fut le cas par exemple pour la situation à Conakry sur laquelle la FSU l'a alerté.

## **9. Suivi de CHSCT**

### **a) Point Stockholm : le livret d'accueil pour les nouveaux personnels a-t-il été rédigé et distribué ? La procédure de doléance a-t-elle été revue et donc enlevée de la page d'accueil du site internet de l'établissement ? (FSU)**

La FSU suit ce dossier depuis presque 2 ans et constate avec satisfaction que la procédure de doléance a enfin été revue et corrigée. Celle-ci explique désormais clairement aux parents et aux élèves de l'établissement la démarche à suivre en cas de problème. Nous ne sommes donc plus dans une procédure ressemblant plus à un appel à la délation comme cela avait été rédigé l'an dernier !

### **b) Définition et rédaction des PPMS dans les établissements du réseau : où en est-on ? (FSU)**

L'Agence estime qu'il est trop tôt pour organiser un groupe de travail sur cette question. Les services centraux essaient pour l'instant de récupérer les PPMS des établissements du réseau et de vérifier la mise en œuvre de ces PPMS et des exercices de mise en situation. Quasiment tous les EGD ont envoyé leur PPMS (un seul manquant), 68% des conventionnés, et 1/4 des partenaires. L'Agence est par ailleurs en train de formaliser une trame qui pourra ensuite servir de support et de modèle aux établissements.

### c) Groupes de travail :

- Quand sera programmé le GT sur l'aide à la mise en place des CHSCT locales (actualisation des fiches thématiques, élaboration d'outils, adaptation d'un DUERP local...) ? (FSU)

L'Agence répond que ce GT n'a pas été oublié mais qu'un gros agenda de GT est en préparation pour les 6 prochains mois.

- Groupe de travail avec la DRH sur la gestion des conflits. Où en sommes-nous de sa mise en place (cf CHSCT 3 juillet, réponse point 8) ? (FSU)

Le DRH de l'Agence annonce qu'un groupe de travail sera réuni prochainement sur cette question, mais qu'il nécessite un travail préparatoire avec les chefs d'établissements et qu'aucune date ne peut encore être proposée.

Voici la réponse écrite de l'Agence à propos de ces groupes de travail (il est tout de même intéressant de lire que l'Agence veut «renforcer la transparence, le dialogue et le rôle des instances dans la gouvernance du réseau et des établissements» ! ) : « *Le prochain COM de l'AEFE prévoit de renforcer la transparence, le dialogue et le rôle des instances dans la gouvernance du réseau et des établissements. Dans ce contexte et en lien avec la loi de transformation de la fonction publique, la circulaire « instances de l'AEFE » doit être réaménagée. Un groupe de travail sera convoqué à cet effet au cours du premier semestre 2020. Ce GT devrait également permettre de répondre à certaines des interrogations soulevées et, par une note d'accompagnement à la nouvelle circulaire, rappeler l'importance de la qualité du dialogue social et en particulier des questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. A l'issue de ce travail de révision de la circulaire et si besoin, le groupe de travail pourra poursuivre ses travaux sur les questions sus-évoquées. »*